

REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE  
GESTION (FASEG)



Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de  
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie

Spécialité : Analyse des Projets (AP)

THEME :

**ANALYSE DE L'EFFICACITE DES  
INTERVENTIONS DU MICPME  
EN FAVEUR DES PME**

Réalisé par :

ADAM F. Assanath

&

ATTANDA Moufidath

Sous la Direction de :

Tuteur de Stage

Mr Gabin SOGBADJI

Directeur de la Programmation

et de la Prospective du MICPME

Directeur de Mémoire

Dr Cossi Gilles S. TOBOSSI

Enseignant à la FASEG

Année Académique : 2014-2015

## **AVERTISSEMENT**

**LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE  
GESTION DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
N'ENTTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI  
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS LE  
PRESENT MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE  
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS.**

## **DEDICACE I**

Je dédie ce travail à :

- Mes parents **Feu ATTANDA Saliou** et **TOUDONOU Raïmanth** ;
- Mes frères et sœurs

**ATTANDA Moufidath**

## **DEDICACE II**

Je dédie cet travail à :

- Mes parents **ADAM Amidou** et **AMADOU Ouramatou** :
- Mes frères et sœurs

**ADAM Foumilola Assanath**

## REMERCIEMENTS

L'aboutissement de ce travail n'a été possible que grâce à la contribution et à la disponibilité de certaines personnes. Nous tenons à remercier tout le corps professoral de la FASEG pour la qualité de formation qu'ils nous ont donné ; tout le personnel de la DPP pour leur accueil chaleureux ; nos différentes familles et nos amies pour leurs contribution de prêt et de loin.

Nos profondes et sincères gratitude vont particulièrement à l'endroit de :

- ❖ Mr Charlemagne IGUE, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) ;
- ❖ Dr Cossi S. Gilles TOBOSSI notre maître de mémoire, enseignant à la FASEG pour avoir accepté encadrer ce mémoire ;
- ❖ Mr Gabin SOGBADJI, Directeur de la Programmation et de la Prospective du MICPME ;
- ❖ Mr Honoré OUSOUGAN, Chef de la Cellule de Suivi-Evaluation du MICPME
- ❖ Mr Gildas KESSE, Statisticien Economiste, membre de la Cellule de Suivi-Evaluation
- ❖ Mon oncle Wahab ATANDA pour ton soutien matériel, financier et moral
- ❖ Les honorables membres du jury qui ont bien voulu apprécier notre travail afin de l'améliorer.

## **RESUME**

La présente étude est consacrée à l'analyse de l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME en 2012 et 2013. Cette étude nous a permis de mieux comprendre les interventions du MICPME envers les PME. Ainsi, à travers les résultats issus de nos recherches, nous avons eu des informations relatives aux objectifs spécifiques fixés que sont : analyser les résultats obtenus suite aux interventions du MICPME par rapport aux objectifs fixés ; évaluer la perception des PME sur les actions menées par le MICPME. En adéquation avec ces deux objectifs, deux (02) hypothèses ont été formulées dont la vérification est faite à travers une approche méthodologique basée d'une part sur les outils de collecte des données et d'autre part sur le dépouillement et l'analyse des données. Enfin, pour que le MICPME réalise encore mieux ses actions de développement envers les PME, quelques suggestions ont été adressées à son endroit.

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AOF</b>	: Attributions, Organisations et Fonctionnement
<b>CDMT</b>	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CNR</b>	: Conseil National Révolutionnaire
<b>CSEPP</b>	: Cellule de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes du Ministère
<b>DC</b>	: Division de la Comptabilité
<b>DCB</b>	: Division de la Coopération Bilatérale
<b>DCDPS</b>	: Division de la Collecte des Données et de la Production des Statistiques
<b>DCLF</b>	: Direction de la Concurrence et de la Lutte contre la Fraude
<b>DCRM</b>	: Division de la Coopération Régionale et Multilatérale
<b>DE</b>	: Division des Etudes
<b>DESI</b>	: Direction des Etudes et des Stratégies Industrielles
<b>DGAE</b>	: Direction Générales des Affaires Economiques
<b>DGCE</b>	: Direction Générale du Commerce Extérieur
<b>DGCI</b>	: Direction Générale du Commerce Intérieur
<b>DGDI</b>	: Direction Générale du Développement Industriel
<b>DGDI</b>	: Division de la Gestion et de la Diffusion des Informations
<b>DGPM</b>	: Division de la Gestion du Personnel et du Matériel
<b>DGPMESP</b>	: Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises et du Secteur Privé
<b>DIP</b>	: Direction de l'Informatique et du Pré-archivage
<b>DPCE</b>	: Direction de la Promotion du Commerce Extérieur
<b>DPCI</b>	: Direction de la Promotion du Commerce Intérieur

<b>DPI</b>	: Direction de la Promotion Industrielle
<b>DPME</b>	: Direction des Petites et Moyennes Entreprises
<b>DPP</b>	: Direction de la Programmation et de la Prospective
<b>DPSP</b>	: Direction de la Promotion du Secteur Privé
<b>DRCRI</b>	: Direction des Relations Commerciales Régionales et Internationales
<b>DRFM</b>	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
<b>DRH</b>	: Direction des Ressources Humaines
<b>DSP</b>	: Division des Stratégies et de la Prospective
<b>ENAM</b>	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
<b>ENEAM</b>	: Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management
<b>FASEG</b>	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>GUFE</b>	: Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
<b>IGM</b>	: Inspection Générale du Ministère
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>IST</b>	: Infection Sexuellement Transmissible
<b>MICPME</b>	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>PAS</b>	: Programme d'Ajustement Structurel
<b>PDPME</b>	: Programme de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	: Petites et Moyennes Industries
<b>PTA</b>	: Plan de Travail Annuel

<b>RGE</b>	: Recensement Général des Entreprises
<b>SC</b>	: Service de la Coopération
<b>SCF</b>	: Service Comptable et Financier
<b>SEP</b>	: Service des Etudes et de la Prospective
<b>SGSI</b>	: Service de la Gestion du Système d'Information
<b>SIDA</b>	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
<b>SNPCI</b>	: Secrétariat National du Programme du Cadre Intégré

## LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> : Exécution physique de la gestion 2012 du PDPME .....	30
<u>Tableau 2</u> : Calcul d'indice d'efficacité (2012) .....	31
<u>Tableau 3</u> : Exécution physique de la gestion 2013 du PDPME .....	31
<u>Tableau 4</u> : Calcul d'indice d'efficacité (2013) .....	32
<u>Tableau 5</u> : Notoriété des offres du MICPME .....	32
<u>Tableau 6</u> : Accessibilité des offres du MICPME.....	33
<u>Tableau 7</u> : Degré de satisfaction de l'offre d'assistance du MICPME.....	34

## **LISTE DES FIGURES**

<u>Figure 1</u> : Notoriété des offres du MICPME.....	33
<u>Figure 2</u> : Taux d'accessibilité des offres du MICPME.....	34
<u>Figure 3</u> : Taux de satisfaction des bénéficiaires des offres du MICPME.....	35

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE 2	
Section 1 : Cadre institutionnel .....	3
Section 2 : Cadre théorique.....	17
CHAPITRE II : ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS .....	29
Section 1 : Présentation, analyse des données et vérification des hypothèses....	30
Section 2 : Suggestions et difficultés rencontrées.....	36
CONCLUSION .....	37

## INTRODUCTION

Suite à la crise qui s'est écoulée sur le plan mondial, l'économie béninoise s'est penchée sur la nationalisation du secteur productif et financier de l'économie au détriment du secteur privé. Cette mesure prise est avérée peu efficace et très coûteuse, puisque déjà l'économie béninoise s'est retrouvée à la fin des années 80 dans une morosité totale avec comme corollaire le ralentissement de la croissance économique et l'effondrement des équilibres économiques internes et externes (croissance économique de 2,1% sur 3,2% de croissance démographique).

A cet effet l'Etat béninois à travers le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME) définit le Programme de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (PDPME) pour promouvoir les PME qui sont capables de réduire la pauvreté et de favoriser la croissance économique du pays. Ce programme, à travers ses composantes, a des ambitions très grandes et contribue à réaliser la vision du gouvernement qui est la relance du secteur privé. En choisissant comme sujet : « Analyse de l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME », nous nous proposons d'analyser les résultats atteints par rapport aux résultats attendus et d'évaluer la perception des PME sur les actions menées par le MICPME.

Notre travail est structuré en deux (02) chapitres : le premier est consacré au cadre institutionnel et théorique de l'étude en définissant le problème, les objectifs et hypothèses, la clarification conceptuelle, la revue de la littérature et la méthode d'analyse et de collecte des données. Le second chapitre est consacré à l'analyse empirique de l'efficacité des interventions tout en faisant des suggestions.

**CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET  
THEORIQUE DEL'ETUDE**

Dans ce chapitre, il sera question d'aborder le cadre institutionnel de l'étude puis le cadre théorique de l'étude.

### **Section 1 : Cadre institutionnel**

La présente section nous permettra de faire la présentation générale du Ministère d'accueil, de sa DPP et d'identifier les forces et faiblesses liées au fonctionnement de son organisation.

#### **Paragraphe 1 : Présentation du MICPME ; Historique, Mission, Organisation et Fonctionnement**

##### **A-Historique du MICPME**

Avant l'avènement du renouveau démocratique, les structures étatiques dépendaient du Conseil National Révolutionnaire (CNR) qui en définissait les règles et le mode de fonctionnement. Mais avec l'adoption de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 conformément au décret n°96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République, des Ministères et Institutions de l'Etat, de profondes réformes ont été engagées au niveau des missions ministérielles.

C'est dans cette perspective qu'a été créé le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) par le décret N°96-427 du 25 Septembre 1998. Le 02 Novembre 1999, un nouveau décret N°99-513 du 02 Novembre 1999 a été pris en vue de la naissance d'un Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi (MCCAGPDPE).

Cependant, dans la même lutte, le 16 novembre 2000 le décret n°2000-562 a été pris pour créer et fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement d'un nouveau département ministériel en charge de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MIPME). Avec l'évolution de l'environnement socio-économique, de nouveaux défis se sont imposés au gouvernement qui doit rechercher constamment la performance au niveau de ses programmes de développement.

Pour ce faire, des réformes ont été entreprises depuis l'année 2001 touchant au mode de fonctionnement ainsi qu'aux attributions de certains départements ministériels ; ce qui a conduit à la fusion des secteurs de l'Industrie, du Commerce et de l'Emploi pour donner finalement naissance au Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la promotion de l'Emploi appelé (MICPE) par décret N°2001-350 du 06 Septembre 2001. Pour améliorer les

performances de chaque secteur stratégique, trois (03) nouveaux départements ministériels ont vu le jour en 2009 ; il s'agit du :

- ministère du Commerce créé par décret n°2009-179 du 05 Mai 2009
- ministère de l'Industrie créé par décret n°2009-180 du 05 Mai 2009
- ministère de la Promotion du Secteur Privé créé par décret n°2009-181 du 05 Mai 2009.

Après la réélection du Président Dr Boni YAYI en 2011, dans le souci d'insuffler un nouveau dynamisme aux secteurs industriel, commercial et des petites et moyennes entreprises et d'assurer une synergie entre eux, le Gouvernement, en fusionnant ces trois départements en un seul département, crée un nouveau ministère appelé le Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ( MICPME).

### **B-Missions et Attributions du Ministère**

Le Ministère du Commerce a pour mission la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat dans le domaine du commerce conformément aux lois et règlements en vigueur au Bénin et à la vision et aux politiques de développement.

A ce titre il est chargé de :

- définir, en liaison avec les autres ministères concernés et sous son contrôle, la politique commerciale ;
- contribuer à l'amélioration continue de l'environnement réglementaire, institutionnel et économique des entreprises et de l'investissement dans le domaine du commerce en relation avec l'extérieur ;
- assurer le développement des échanges commerciaux avec l'extérieur ;
- contribuer à l'adoption d'une fiscalité et / ou d'une parafiscalité favorables au développement des entreprises commerciales ;
- assurer la représentation et la défense des intérêts de la République du Bénin au sein de divers organismes internationaux à vocation commerciale ;
- susciter, de définir ou d'assurer la fonctionnalité de divers mécanismes de concertation et de collaboration avec les acteurs concernés, dans le cadre de la promotion et de la dynamisation du secteur du commerce ;
- appuyer le développement du secteur privé commercial en relation avec le ministère en charge de développement ;

- encourager la croissance et le développement des activités commerciales vers les marchés régionaux et internationaux et d'accompagner leurs promoteurs dans leurs efforts ;
- contribuer à éliminer les obstacles d'ordre administratif, technique et logistique qui entravent le développement des entreprises commerciales ;
- appuyer et accompagner les entreprises commerciales dans la recherche de financement ou dans les négociations sur les plans National et International ;
- contribuer à la suppression des obstacles politiques et réglementaires qui entravent les initiatives locales dans le domaine du commerce ;
- contribuer à assurer la cohérence des politiques qui sont menées dans les autres secteurs avec celles qui relèvent du MC ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique nationale d'intégration régionale ;
- contribuer à la prise des mesures idoines par le gouvernement dans le cadre de la promotion des produits béninois à l'extérieur.

Pour assurer sa mission le MICPME s'organise et définit le fonctionnement de cette organisation.

### **C-Organisation et fonctionnement du ministère**

#### **1-Organisation**

Pour mieux accomplir sa mission, le MICPME dispose dans son article 3 du titre II que le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises comprend :

- le Ministère ;
- les Services et personnes directement rattachés ;
- le Cabinet du Ministère ;
- l'Inspection Générale du Ministère ;
- le Secrétaire Général du Ministère ;
- les Directions Centrales ;
- les Directions Techniques ;
- les Directions Départementales de l'Industrie du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- les Organismes et Entreprises sous tutelle ;
- les Organes consultatifs et délibératifs nationaux.

## **2-Fonctionnement du MICPME**

### **a- Rôle du Ministère, des services et les personnes directement rattachés au Ministère, du Cabinet du Ministre, de l'IGM et du Secrétariat Général du Ministère.**

#### **➤ Du Ministre**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises est le premier responsable de l'exécution des décisions et institution du Gouvernement dans les domaines de l'Industrie, du Commerce et de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises et du secteur privé. Il a la responsabilité du leadership et institutionnelle ainsi que de la bonne gouvernance dans les domaines de l'industrie, du commerce et de la promotion des petites et moyennes entreprises et du secteur privé. Pour assurer sa responsabilité, il exerce ses fonctions sous l'autorité et par délégation du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

#### **➤ Des Services et personnes directement rattachés au Ministre**

Les Services et personnes directement rattachés au Ministre sont :

- Le Secrétariat Particulier du Ministre ;
- La Cellule de communication du Ministère ;
- Le chargé de Mission du Ministère ;

#### **➤ Du Cabinet du Ministre**

Le Cabinet du Ministre, véritable conseil de surveillance de l'accomplissement de la mission de sauvegarde de l'intérêt général confié au Ministre, est chargé d'assister celui-ci en vue d'assurer l'orientation, le gouvernement, le leadership et la performance globale du Ministre. Il comprend l'ensemble des collaborateurs rattachés à la personne du Ministre.

Le Cabinet du Ministre est composé comme suit :

- un Directeur de Cabinet ;
- un Directeur Adjoint de Cabinet ;
- cinq (05) Conseillers Techniques dont un Conseiller Technique Juridique ;
- un Assistant du Directeur de Cabinet.

➤ **De l'Inspection Générale du Ministère**

L'Inspection Générale du Ministère a pour mission d'assister le Ministre dans son rôle de contrôle du fonctionnement régulier et des performances des structures du ministère et des organismes sous tutelle. Les attributions de l'Inspection Générale portent sur le contrôle des activités de gestion administrative, financière et comptable du ministère ainsi que des organismes sous tutelle.

➤ **Du Secrétariat Général du Ministère**

Le Secrétariat Général du Ministère est l'organe exécutif de la mission de transformation de la vision du Gouvernement en résultats pour les citoyens. Il assure la continuité de l'Administration et des Organes sous tutelle du Ministre.

**b- Des Directions Centrales, Générales et Techniques**

➤ **Des Directions Centrales**

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises comprend les directions centrales ci-après :

- la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
- la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP).

La Direction des Ressources Humaines assure la gestion stratégique et administrative du personnel de l'Etat au sein du Ministère.

La Direction des Ressources Financières et du Matériel assure la gestion des ressources financières et celle du matériel au sein du Ministère.

La Direction de la Programmation et de la Prospective assure la gestion du processus de planification du Ministre.

La Direction de l'Informatique et du Pré-archivage assure, en relation avec toutes les autres structures du Ministère, la conception, la mise en œuvre, la coordination et le suivi-évaluation d'actions ingérées.

### ➤ Des Directions Générales et Techniques

Placées sous l'autorité directe du Secrétariat Général, les Directions Générales assurent l'exécution d'une ou plusieurs missions essentielles connexes dont on nécessite un regroupement administratif et organique. A ce titre, elles coordonnent les activités des Directions Techniques qui relèvent de leurs domaines de compétence.

Les directions Techniques du Ministère sont regroupées au sein des quatre (04) Directions Générales ci-après :

- La Direction Générale du Développement Industriel (DGDI)

La Direction Générale du Développement Industriel a pour mission de mettre en œuvre la politique et stratégies de développement industriel. Elle comprend deux (02) directions techniques suivantes : la Direction des Etudes et des Stratégies Industrielles (DESI) et la Direction de la Promotion Industrielle (DPI).

- La Direction Générale du Commerce Intérieur (DGCI)

La Direction Générale du Commerce Intérieur a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale en matière du Commerce Intérieur, de concurrence, de prix et de lutte contre la fraude, en rapport avec les objectifs du gouvernement. Elle comprend les directions techniques suivantes : la Direction de la Promotion du Commerce Intérieur (DPCI) et la Direction de la Concurrence et de la Lutte contre la Fraude (DCLF).

- La Direction Générale du Commerce Extérieur (DGCE)

La Direction Générale du Commerce Extérieur a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale en matière du Commerce Extérieur. Elle comprend les directions techniques suivantes : le Secrétariat National du Programme du Cadre Intégré (SNPCI), la Direction de la Promotion du Commerce Extérieur (DPCE), la Direction des Relations Commerciales Régionales et Internationales (DRCRI) et le Secrétariat Permanent ACP-UE (ACP-UE).

- La Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises et du Secteur Privé (DGPMEP)

La Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises et du Secteur Privé a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale en matière de développement des petites et moyennes entreprises et de promotion du secteur privé. Elle comprend les directions

techniques suivantes : la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) et la Direction de la Promotion du Secteur du Privé (DPSP).

## **D- Rôle des directions départementales et des organismes et entreprises sous tutelle**

### **❖ Des Directions Départementales**

Présent dans chaque département territorial, elles assurent la représentation du Ministère dans les départements.

### **❖ Des Organismes et Entreprises sous tutelle**

Plusieurs organismes et entreprises sont placés sous tutelle du MICPME. Leurs attributions, organisation et fonctionnement sont déterminés par les textes qui les régissent.

## **Paragraphe 2 : Présentation de la structure d'accueil : la DPP**

### **A- Mission et attributions**

Suivant l'article 40 de l'AOF du MICPME, la Direction de la Programmation et de la Prospective assure la gestion du processus de planification du Ministère. Elle est l'organe de conception et de coordination du processus et de planification, de programme de budgétisation, du suivi et de l'évaluation des activités relevant des domaines de compétence du Ministère. Elle a pour mission en relation avec les autres directions centrales et techniques et les organismes sous tutelle du Ministère, de proposer les orientations stratégiques et prospectives et de piloter l'évaluation de la performance du Ministère.

A ce titre, elle est chargée de :

- collecter, traiter et diffuser toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétence du Ministère, notamment par rapport aux attentes et besoins des clients / usagers ;
- animer les processus d'analyse, de planification et de suivi-évaluation au niveau du Ministère ;
- élaborer, suivre et évaluer, en liaison avec le Cabinet du Ministère et le Secrétariat Général du Ministère, les plans stratégique et opérationnel du Ministère ;
- élaborer, suivre et évaluer un budget-programme à partir des plans stratégique et opérationnel du Ministère et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;

- élaborer, en liaison avec les Directions Techniques et Départementales, les programmes et projets du Ministère ;
- mobiliser, en liaison avec les services financiers, les financements pour ces programmes et projets ;
- assurer le suivi-évaluation des projets et programmes du Ministère ;
- mettre en place une base de données et un dispositif de collecte, de traitement d'analyse des informations pour réussir la planification, la mise en œuvre et suivi-évaluation au sein du Ministère ;
- veiller à la prise en compte des études d'impact environnemental dans le cadre des programmes et des projets du Ministère.

### **B- Organisation et Fonctionnement de la DPP**

Pour l'exécution de sa mission, la Direction de la Programmation et de la Prospective comprend :

- un Secrétariat ;
- le Service des Etudes et de la Prospective (SEP) ;
- le Service de la Gestion du Système d'Information (SGSI) ;
- le Service de la Coopération (SC) ;
- la Cellule de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes du Ministère (CSEPP) ;
- le Service Comptable et Financier (SCF).

- **Secrétariat**

Il est chargé de :

- réceptionner, enregistrer, saisir et expédier les courriers ordinaires et confidentiels ;
- ventiler les courriers conformément aux instructions du Directeur ;
- réceptionner et envoyer les messages téléphoniques et porter les courriers électroniques etc. ;
- reprographier les documents ;
- préparer le courrier départ à la signature ou au visa du Directeur ;
- assurer l'accueil et l'orientation des usagers ;
- exécuter toutes autres tâches à lui confiées par le Directeur.

- **Service des Etudes et de la Prospective (SEP)**

Le Service des Etudes et de la Prospective (SEP) est chargé de :

- coordonner les travaux d'élaboration et d'actualisation des documents de politique et de stratégies de développement ;
- initier et animer, en collaboration avec toutes les compétences nationales ou étrangères nécessaires, toutes études sectorielles ou d'avant projets et programmes du Ministère ;
- capitaliser les résultats des études en vue d'approfondir la connaissance des dynamismes divers et améliorer les performances dans les domaines de compétence du Ministère ;
- inspirer les orientations prospectives du Ministère et les nouveaux projets et programmes ;
- promouvoir le développement de l'approche genre dans les différents secteurs du Ministère ;
- prendre en compte l'impact environnemental dans la conception des politiques, programmes et projets du Ministère ;
- assurer l'intégration des activités de l'unité focale de lutte contre le SIDA et les IST dans les stratégies du Ministre.

- **Le Service des Etudes et de la Prospective (SEP) comprend :**

- la Division des Stratégies et de la Prospective (DSP)
- la Division des Etudes (DE)
  - **La Division des Stratégies et de la Prospective est chargée de :**
  - coordonner les travaux d'élaboration et d'actualisation des documents de politique et de stratégie de développement ;
  - promouvoir le développement de l'approche genre dans les différents secteurs du Ministère ;
  - prendre en compte l'impact environnemental dans la conception des politiques, programmes et projets du Ministère ;
  - assurer l'intégration des activités de l'unité focale de lutte contre le SIDA et les IST dans les stratégies du Ministère.

- **La Division des Etudes est chargée de :**

- initier et animer, en collaboration avec toutes les compétences nationales ou étrangères nécessaires, toutes études sectorielles ou d'avant projets et programmes du Ministère ;
- capitaliser les résultats des études en vue d'approfondir la connaissance des dynamismes divers et améliorer les performances dans les domaines de compétence du Ministère ;
- inspirer les orientations prospectives du Ministère et les nouveaux projets et programmes.

- **Service de la Gestion du Système d'Information (SGSI)**

Il est chargé de :

- collecter les données statistiques de base désagrégées selon le genre pour la recherche et les publications et constituer des banques de données essentielles relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- traiter les données statistiques de base désagrégées selon le genre aux fins de la définition des stratégies sectorielles ;
- assurer la réalisation des enquêtes sectorielles et socio-économiques en collaboration avec les Directions Techniques, les Organismes et Entreprises sous tutelle du Ministère ;
- élaborer les rapports d'activités (semestriels) du Ministre et des notes de conjoncture périodique sur la base des informations traitées ;
- élaborer et déterminer les valeurs des indicateurs de performances des différents secteurs du Ministère ;
- fournir chaque année à la Cellule de Suivi-Evaluation, une analyse sur le niveau des indicateurs de performances du Ministère ;
- promouvoir l'utilisation des données comme outil d'aide à la décision ;
- participer aux travaux du Conseil National de la Statistique.

Le Service de la Gestion du Système d'Information (SGSI) comprend :

- La Division de la Collecte des Données et de la Production des Statistiques (DCDPS)
- La Division de la Gestion et de la Diffusion des Informations (DGDI)
- ✓ **La Division de la Collecte des Données et de la Production des Statistiques est**

**chargée de :**

- collecter les données statistiques de base désagrégées selon le genre pour la recherche et les publications et constituer des banques de données essentielles relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- traiter les données statistiques de base désagrégées selon le genre aux fins de la définition des stratégies sectorielles ;
- assurer la réalisation des enquêtes sectorielles et socio-économiques en collaboration avec les Directions Techniques, les Organismes et Entreprises sous tutelle du Ministère ;
- élaborer et déterminer les valeurs des indicateurs de performances des différents secteurs du Ministère ;
- ✓ **La Division de la Gestion et de la Diffusion des Informations est chargée de :**
  - élaborer les rapports d'activités (semestriels) du Ministre et des notes de conjoncture périodique sur la base des informations traitées ;
  - fournir chaque année à la Cellule de Suivi-Evaluation, une analyse sur le niveau des indicateurs de performances du Ministère ;
  - promouvoir l'utilisation des données comme outil d'aide à la décision ;
  - participer aux travaux du Conseil National de la Statistique.

- **Service de la Coopération (SC)**

Le Service de la Coopération a pour mission la coordination de la coopération bilatérale et multilatérale. A ce titre, il est chargé de :

- gérer la coopération bilatérale et multilatérale au niveau sectoriel ;
- déterminer, en collaboration avec les services compétents des Directions Techniques et Organismes sous tutelle, les besoins de coopération des secteurs à court, moyen et long termes en ressources humaines, matérielles et financières ;
- prospecter sur le plan national et international de sources de financement et d'assistance technique capables de contribuer à la réalisation des programmes et projets sectoriels de développement et initier les négociations y afférentes ;
- inventorier les domaines ou secteurs susceptibles de bénéficier des accords de coopération ;
- centraliser et suivre les aides extérieures sectorielles ;
- procéder à l'évaluation annuelle de la coopération bilatérale et multilatérale.

Il est subdivisé en deux (02) divisions :

- La Division de la Coopération Bilatérale (DCB)
- La Division de la Coopération Régionale et Multilatérale (DCRM)
- ✓ **La Division de la Coopération Bilatérale est chargée de :**
  - gérer la coopération bilatérale et multilatérale au niveau sectoriel ;
  - déterminer, en collaboration avec les services compétents des Directions Techniques et Organismes sous tutelle, les besoins de coopération des secteurs à court, moyen et long termes en ressources humaines, matérielles et financières ;
  - prospecter sur le plan national et international de sources de financement et d'assistance technique capables de contribuer à la réalisation des programmes et projets sectoriels de développement et initier les négociations y afférentes ;
  - inventorier les domaines ou secteurs susceptibles de bénéficier des accords de coopération ;
  - centraliser et suivre les aides extérieures sectorielles ;
  - procéder à l'évaluation annuelle de la coopération bilatérale et multilatérale.
- ✓ **La Division de la Coopération Régionale et Multilatérale est chargée de :**
  - gérer la coopération bilatérale et multilatérale au niveau sectoriel ;
  - déterminer, en collaboration avec les services compétents des Directions Techniques et Organismes sous tutelle, les besoins de coopération des secteurs à court, moyen et long termes en ressources humaines, matérielles et financières ;
  - prospecter sur le plan national et international de sources de financement et d'assistance technique capables de contribuer à la réalisation des programmes et projets sectoriels de développement et initier les négociations y afférentes ;
  - inventorier les domaines ou secteurs susceptibles de bénéficier des accords de coopération ;
  - centraliser et suivre les aides extérieures sectorielles ;
  - procéder à l'évaluation annuelle de la coopération bilatérale et multilatérale.

- **Service Comptable et Financier (SCF)**

Le Service Comptable et Financier a pour mission d'exécuter, sous l'autorité du Directeur, le budget de la Direction, de tenir à jour la comptabilité budgétaire et extra budgétaire et de gérer le personnel et le matériel.

Il comprend deux (02) divisions :

- La Division de la Gestion du Personnel et du Matériel (DGPM)
- La Division de la Comptabilité (DC)
- ✓ **La Division de la Gestion du Personnel et du Matériel est chargée de :**
  - recenser et évaluer tous les besoins prioritaires de la Direction tant en personnel, en matériel qu'en fournitures de bureau ;
  - assurer la gestion du matériel et des fournitures de bureau ;
  - assurer le suivi de la carrière du personnel de la Direction en relation avec le service compétent de la Direction des Ressources Humaines du Ministère.
- ✓ **La Division de la Comptabilité est chargée de :**
  - élaborer et suivre l'exécution du budget de la Direction suivant les procédures d'exécution du budget de fonctionnement des Ministères ;
  - suivre et mettre à jour les documents comptables de la Direction ;
  - assurer la gestion de tout compte domiciliaire dans les institutions financières et dont le suivi relève de la Direction de la Programmation et de la Prospective ;
  - établir les mensuels de rapprochement ;
  - élaborer un tableau de bord mensuel permettant de fournir des informations sur le niveau des dépenses et la situation de la trésorerie.
- **La Cellule de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes (CSEPP)**

La Cellule de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes est chargée de :

- élaborer en collaboration avec les services compétents de la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) et les chefs des Programmes, l'avant projet du budget-programme, des propositions budgétaires et des outils d'opérationnalisation du budget-programme ;
- appuyer les Directions Techniques en matière d'élaboration et de suivi-évaluation des budgets-programmes ;
- procéder à l'analyse conceptuelle et fonctionnelle du système de collecte et de traitement des données du suivi-évaluation ;

- organiser le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes du Ministère ;
- définir et appliquer les critères d'évaluation des projets et programmes d'action ;
- assurer le suivi-évaluation des indicateurs du budget-programme ;
- développer, dans le cadre du suivi de l'exécution du budget-programme, un réseau de communication des données entre les Directions Centrales, les Directions Techniques et Organismes sous tutelle ;
- élaborer les rapports trimestriels et annuels de l'exécution du PTA du Ministère ;
- élaborer les rapports de performance des budgets-programmes du Ministère ;
- évaluer les effets et les impacts des actions, projets et programme du Ministère ;
- réaliser l'analyse de la performance des actions menées dans les différents secteurs du Ministère ;
- piloter les missions d'évaluation des politiques et programme du Ministère ;
- organiser les revues périodiques de l'exécution des plans de travail et celles du Secteur Privé ;
- prendre toutes les initiatives susceptibles d'assurer un meilleur suivi-évaluation des budgets-programmes.

### **Paragraphe 3 : Déroulement du stage**

#### **A- Calendrier du stage et activités menées au cours du stage**

La première étape de notre stage a été consacrée à un répertoire des problèmes auxquels la structure est confrontée. L'objectif du stage pratique est d'identifier un sujet de mémoire à partir des différents problèmes auxquels la structure d'accueil est confrontée. Après cette étape, nous avons eu un entretien avec le Chef service du suivi-évaluation de la Direction de la Programmation et de la Prospective pour voir parmi les problèmes que présentent le Ministère ce qui constitue une priorité pour le succès de la Direction. Le présent travail est réalisé au cours de notre stage du 19 Janvier au 17 Avril 2015 à la DPP du MICPME.

A la DPP, nous avons été installées dans la salle de documentation qui nous a permis de parcourir les programmes d'investissement public ainsi que les rapports de projets. Ce qui nous a permis de choisir le sujet de recherche dans un bref délai.

Nous avons, à la suite du choix du sujet de mémoire, commencé les prises de contact pour bien maîtriser les contours de la question à laquelle nous sommes appelées à répondre dans un délai de trois (03) mois. Plusieurs activités ont été menées au cours de notre stage. Ce stage nous a permis de prendre connaissance des projets pilotés par le MICPME ainsi que les

programmes de développement qu'il envisage pour ses cibles parmi lesquelles nous avons travaillé sur les PME : Petites et Moyennes Entreprises.

### **B-Difficultés rencontrées:**

Durant notre stage à la DPP du Ministère de l'Industrie, du Commerce des Petites et Moyennes Entreprises, nous avons été confrontées à un certain nombre de difficultés parmi lesquelles :

- l'insuffisance de matériel informatique, notamment les ordinateurs ;
- le difficile accès à la connexion ;
- le non disponibilité de l'encadreur compte tenu de son agenda très chargé.

### **C-Suggestions :**

En vue de corriger les difficultés rencontrées sus mentionnées, et de garantir les bonnes conditions de travail aux futurs stagiaires, le MICPME devra :

- réfectionner le matériel informatique disponible ;
- rétablir la connexion au sein de la DPP (salle de documentation) ;
- s'attribuer deux encadreurs.

## **Section 2: Cadre théorique de l'étude**

Il est présenté ici dans un premier temps la problématique de l'étude, les objectifs et les hypothèses, revue de la littérature et dans un second temps la méthodologie adoptée.

### **Paragraphe 1: Problématique, Intérêt de recherche, Objectifs, Hypothèses et Clarification conceptuelle**

#### **A- Problématique de l'étude**

Depuis l'accession du Bénin à l'indépendance, plusieurs réformes aux plans politique, économique et social ont été mises en œuvre. Les différents gouvernements, qui se sont succédés, ont privilégié la mise en place des bases d'une économie orientée vers l'autosuffisance et le développement des pôles de croissance. Ainsi le nouveau contexte d'économie de marché adopté par le Bénin a accordé une place prépondérante au secteur privé qui est appelé à jouer un rôle moteur dans la création de richesses et d'emplois et à soutenir une croissance économique durable. Cette situation a amené l'Etat béninois, avec l'appui de la banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) à mettre en œuvre certaines réformes telles que le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et la libération de

l'économie au profit des entreprises privées. Les exigences de ce système économique ont ainsi imposé au Bénin la mise en valeur des potentialités économiques locales pouvant favoriser la relance du secteur privé avec pour corollaire l'émergence des Petites et Moyennes Entreprises (PME) capable d'affronter la concurrence sectoriel. D'après les résultats du deuxième recensement général des entreprises, 2008 (RGE II), il ressort que les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) représentent 45,5% du PIB national. Ce sont donc des acteurs économiques importants, dont le rôle pourrait être amplifié si l'environnement sociopolitique et économique était plus favorable au développement de l'entreprise.

Pour améliorer les bases du développement national et rendre l'économie béninoise compétitive, plusieurs initiatives ont vu successivement le jour. Il s'agit entre autre de l'historique conférence Nationale des Forces Vives de 1990 ; la conférence économique nationale en 1996, le forum national sur l'accélération de la croissance économique en 2001 et plus récemment la Table ronde des Partenaires pour le financement du développement du Bénin qui s'est tenue les 17, 18 et 19 Juin 2014 à Paris. Par ailleurs depuis 1991, il a été créé un Ministère entièrement dédié au développement et à la promotion des PME et du secteur privé. La recherche de facilitation de création de l'entreprise a poussé le gouvernement d'alors à instaurer le Centre de Formalité des Entreprises devenu aujourd'hui, Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFE) afin de permettre aux opérateurs économiques d'accomplir en un même lieu, dans un délai minimum et à coût réduit, les formalités liées à la création et à la survie d'une entreprise. Cette innovation vise à faciliter la création des entreprises petites et moyennes, capables d'impulser le développement économique béninois, et ce d'autant plus que le rôle et l'importance des PME dans tout processus de développement ne sont plus à démontrer. Le Bénin a également élaboré et adopté, en 1997, une politique de promotion des PME, suite à un séminaire national tenu à Lokossa.

Malgré tous les efforts fournis depuis 1960, les PME béninoises semblent cependant ne pas jouer convenablement le rôle qu'on était en droit d'attendre d'elles. Caractérisées par une compétence managériale limitée et par sa faible capacité à saisir les opportunités, les PME béninoises souffrent encore d'énormes contraintes qui pèsent sur leur réel développement. Elles sont encore marquées par un secteur tertiaire prépondérant, un secteur primaire insuffisamment exploité et une industrialisation embryonnaire avec des activités informelles dominantes. En effet, selon les résultats du Recensement Général des Entreprises de 2008 réalisé par l'INSAE, le secteur informel concentre 95,7% des entreprises béninoises et occupe

95% de la population active. Selon l'INSAE (base de données SATUNE, 2001) 70,15% des entreprises créées entre 1997 et 1999 sont déjà mortes. Or, dans le contexte actuel du Bénin où la création d'entreprise est un fait récent, facteurs de progrès, il s'en dire que les PME restent un coup d'essai dont les acteurs ne prennent pas souvent les dispositions nécessaires.

Au Bénin, 48% des PME font une étude de faisabilité commerciale préalable contre 52% qui ne la réalisent pas. Ce qui est préjudiciable à leur survie du fait qu'une étude de faisabilité est sine qua non à leur installation. De même, la fidélisation des clients est une question importante pour toutes les PME enquêtées (100% ont répondu oui à la question), bien que 80% de ces entreprises évoluent en milieu concurrentiel, seulement 20% affirment posséder une politique de fidélisation de leurs clientèles. Au niveau de la planification des activités, l'analyse révèle que seules 46% des PME disposent de planning pour un bon suivi de leurs activités (Pratique de gestion et performance des PME béninoises : analyse et perspectives, 2010)

Face à ces problèmes, le gouvernement du Bénin, à travers le MICPME, a initié différents projets et programmes pour accompagner techniquement, matériellement et financièrement les PME du Bénin. Ces projets et programmes sont conduits et exécutés par différentes directions et agences sous la tutelle dudit Ministère. Chaque projet ou programme d'appui et d'assistance divers aux PME a sa vision, sa mission et ses objectifs. Ainsi, nous en tant qu'étudiantes en fin de formation, nous nous sommes posées la question de savoir « si les objectifs des interventions du MICPME à l'endroit des PME sont-ils atteints ? »

De ce problème, résulte les questions spécifiques ci-après :

- ✓ les résultats obtenus suite aux interventions du MICPME correspondent-ils aux résultats attendus ?
- ✓ quelle est la perception des PME sur les interventions effectuées par le MICPME à leur endroit ?

### **B- Intérêt de recherche**

Face aux problèmes qui minent le développement et la compétitivité des PME, le gouvernement du Bénin, à travers le MICPME, a initié différents projets et programmes pour accompagner techniquement, matériellement et financièrement les PME du Bénin. La présente étude a pour but d'évaluer les interventions du MICPME en faveur des PME afin de permettre au MICPME de porter un jugement à son efficacité.

Mais avant d'atteindre cet intérêt, il nous faut préciser les objectifs et les hypothèses de l'étude.

### C- Objectifs et Hypothèses de l'étude

#### 1- Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette recherche est d'évaluer l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ❖ analyser les résultats obtenus suite aux interventions du MICPME par rapport aux résultats attendus ;
- ❖ évaluer la perception des PME sur les actions menées par le MICPME.

#### 2- Hypothèses de l'étude

Par rapport aux questions de recherche soulevées et aux objectifs fixés par le présent travail, nous nous sommes proposés deux hypothèses qui seront vérifiées au cours de notre étude.

- ❖ les résultats obtenus suite aux interventions du MICPME correspondent partiellement aux résultats attendus,
- ❖ les PME sont peu satisfaites des actions du MICPME

### D- Clarification conceptuelle

Les concepts utilisés dans la formulation théorique du thème d'étude, de la problématique, des objectifs et des hypothèses de recherche ont des contenus qu'il importe de clarifier.

**L'efficacité :** dans l'édition de 1993 du Dictionnaire actuel de l'éducation (2<sup>ème</sup> édition), Legendre est défini comme « *degré de réalisation des objectifs d'un programme ou degré d'atteinte d'un objectif* ». L'efficacité est définie par la confrontation entre les objectifs préalablement fixés et le résultat atteint. La définition la plus simple que le dictionnaire Hachette donne du terme d'efficacité est qu'il désigne le caractère de ce qui est efficace. Et ce qui est efficace, c'est ce qui produit l'effet attendu. Elle est d'avantage définie de nos jours par confirmation entre objectifs préalablement fixés et ceux atteints. C'est un concept qui mesure donc le degré d'atteinte de ces objectifs.

**Entreprise :** c'est une unité économique autonome combinant divers facteurs de productions, produisant pour la vente des biens et des services et distribuant des revenus en contrepartie de l'utilisation des facteurs (Lexique d'économie, Dalloz 6 édition). Selon leur mode

d'organisation économique, on note des entreprises privées, les entreprises coopératives et les entreprises publiques. Elles sont classées en fonction de leur chiffre d'affaires ou encore des effectifs employés. De ce fait, on distingue les grandes entreprises et les Petites et Moyennes Entreprises qui font en partie de notre objet d'étude.

**Petites et Moyennes Entreprises :** aux termes de la charte nationale des PME /PMI, est désormais considérée comme « Petite et Moyenne Entreprise au Bénin, toute entreprise légalement constituée, tenant une comptabilité régulière, qui n'est pas une filiale de multinationale et qui satisfait aux critères d'un effectif de cinq (05) à quatre-vingt-dix-neuf (99) employés permanents, puis d'un capital social compris entre un million (1000000) et cinquante millions (50000000) de francs CFA. Trois grandes catégories d'entreprises composent les PME.

### **1- Les Micros Entreprises doivent remplir les conditions suivantes :**

- disposer d'un effectif inférieur à 05 employés ;
- tenir une comptabilité très allégée ;
- être inscrit au registre de commerce et du crédit mobilier ;
- ne pas être astreint à la déclaration d'impôts ;
- disposer d'un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 5 000 000F CFA.

Les employés sont souvent des membres de la famille et les contacts avec le monde de gestion moderne sont dénués de formalités.

### **2. Les Petites Entreprises sont caractérisées par :**

- un effectif compris entre cinq (05) et quarante-neuf (49) employés ;
- une comptabilité conforme au système national en vigueur au Bénin compatible avec les dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- un chiffre d'affaires hors taxe annuel de cinq (05) à cent cinquante (150) millions de francs CFA.

### **3. Les Moyennes Entreprises doivent :**

- disposer d'un effectif compris entre cinquante (50) et quatre-vingt-dix-neuf (99) employés ;

- tenir une comptabilité conforme au système national en vigueur au Bénin compatible avec les dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- réaliser un chiffre d'affaires hors taxe annuel, compris entre cinq (05) à cent cinquante (150) millions et deux (02) milliards de francs CFA.
- dans la réalité, la quasi-totalité des unités économiques béninoises est constituée de micros, petites et moyennes entreprises. Elles exercent leurs activités en marge des lois et règlements en vigueur, exploitant ainsi la faible capacité des pouvoirs publics à faire respecter la législation. Les entreprises sont peu ou pas du tout préparées pour entreprendre. En général, ces promoteurs des PME opèrent dans le secteur agricole et celui des services, notamment le commerce. Ces PME ne sont pas toujours immatriculées ; de même, les activités ne sont pas comptabilisées et suivies, ce qui rend aléatoires la saisie et le suivi des entreprises concernées.
- les PME béninoises sont dans un état de dénuement presque total. Leurs ressources humaines, matérielles et financières sont en deçà des minima requis pour affronter la concurrence sur les marchés sous régional et international. En outre, les méthodes de travail de ces entreprises sont rudimentaires, pénibles et peu rentables.

**La satisfaction :** selon Manceau ; Dubois et Kotler (2003) dans leur livre intitulé ‘Marketing Management’ 11<sup>ème</sup> édition, la **satisfaction** est le jugement d'un client vis-à-vis d'une expérience de consommation ou d'utilisation résultant d'une comparaison entre ses attentes à l'égard du produit et ses performances perçues. La satisfaction est parfois considérée comme une émotion, parfois comme une appréciation rationnelle. Dans tous les cas, elle est fonction d'une différence. Trois situations peuvent apparaître : les performances sont en deçà des attentes (mécontentement), à leur niveau (satisfaction) ou au-delà (enthousiasme) Selon le Petit Larousse illustré par Moebius, 2007 la **Satisfaction** est l'action de satisfaire une réclamation, un besoin, un désir c'est-à-dire l'action de répondre à la demande de quelqu'un. Autrement dire, la satisfaction est le contentement, le plaisir qui résulte de l'accomplissement de ce qu'on attend, de ce qu'on désire.

### **Paragraphe 2: Revue de la littérature**

La définition de la notion d'efficacité ne fait pas l'unanimité au sein des différents auteurs. Plusieurs tentatives de définitions de la notion d'efficacité sont recensées.

Selon Camus (2000), une action est efficace si les objectifs sont atteints. Par exemple, produire la quantité demandée est un objectif qui est atteint lorsque cette qualité est produite. D'après Calme et *al.* (2003), l'efficacité est définie comme l'atteinte des objectifs par l'entreprise. Pour Mikol (1989 ; 16), l'efficacité d'une entreprise est perçue comme un concept unidimensionnel et mesurée par un seul indicateur particulier financier : chiffre d'affaires, profit, rentabilité. L'efficacité correspond au degré de réalisation des objectifs de l'entreprise, elle est donc le fait d'atteindre un but.

Sall (1996) quant à lui définit l'efficacité comme « *degré d'atteinte d'un objectif, tout en considérant les variables d'efficience et d'impact* ». Or pour Psacharopoulos et Woodhall (1988), le concept d'efficacité est utilisé pour décrire les relations entre les facteurs (input) et les produits (out put). Dans le même ordre d'idée, en se penchant sur le système éducatif, Ketele (1989) dit que l'efficacité de l'école est l'ordre de la visée et serait le rapport entre les sorties (effets observés) et les entrées que sont les effectifs, les objectifs déclarés.

En organisation, l'efficacité traduit la capacité des acteurs à exécuter les tâches planifiées, en l'occurrence dans un contexte de contrainte de moyens et dans les délais impartis. L'efficacité représente « la capacité à réaliser un objectif sous contrainte de moyens » souligne Pesqueux (2002 :222).

Pour le consultant Zinzalo (2009), « elle s'apprécie par comparaison entre les résultats obtenus (produits, effets directs, impacts) et résultats attendus tant du point de vue quantitatif que qualitatif ». Pour ce faire, pour évaluer le projet gouvernance concerté, Zinzalo a examiné une série de questions à savoir : conformité entre moyens (matériels, humains, financiers ,organisationnels) déployés et moyens prévus, écart entre extrants produits et extrants prévus, raison de la non réalisation de ce qui est prévu dans le document de projet, niveau d'atteinte des objectifs du projet, pertinence des activités en rapport avec ces objectifs, contribution du projet à la réalisation de l'objectif du gouvernance concertée dans le pays.

Selon Milgrom et Roberts (1997) dans leur livre intitulé "Economie, Organisation et Management", l'efficacité est un concept positif car si les gens cherchent l'efficacité dans leur travail et leur mode d'organisation, alors l'efficacité peut devenir un concept positif permettant à la fois d'expliquer et de prévoir, de normaliser et de prescrire. Ils ont énoncé le principe d'efficacité « *si les personnes sont vraiment capables de négocier des accords, de mettre en œuvre et de faire appliquer leurs décisions, alors le résultat de l'activité économique tendra à être efficace (au moins pour les parties prenantes à la négociation)* ».

Au regard des différentes tentatives de définitions du concept d'efficacité, il faut souligner qu'au-delà des divergences enregistrées dans les définitions, les différents auteurs s'accordent sur la relation entre les objectifs fixés et les réalisations de ces objectifs, autrement dit, ils mettent tous l'accent sur l'atteinte des objectifs.

Plusieurs méthodes d'appréciation de l'efficacité des actions au sein d'une organisation qu'elle soit privée, publique ou parapublique sont proposées dans la littérature. Ces méthodes sont pour la plupart qualitatives. Ainsi, se référant aux travaux de Cuvillier (1972), la mesure de l'efficacité passe par la définition d'objectifs mais aussi par la comparaison de ceux-ci avec les résultats obtenus. Dans son travail intitulé "L'évaluation de l'efficacité de la dépense publique dans le contrôle de la gestion opéré par les chambres Régionales des comptes en France" elle a mesuré l'efficacité en analysant la définition de la notion d'efficacité, et à partir d'éléments permettant de décortiquer cette notion elle a mis en exergue la manière dont la chambre régionale des comptes tient compte de cet élément qualitatif lors de son contrôle de la gestion.

Malassingne (2007) dans son livre "Mesurer l'efficacité de la formation", éditions d'organisations a suggérées précautions suivantes pour évaluer l'efficacité d'une action, d'un projet : (i) définir initialement les résultats attendus en termes quantifiables ; (ii) définir les besoins en termes d'utilité et d'utilisation : leurs effet sur la situation de travail et sur les qualifications recherchées ; (iii) déterminer les critères d'atteinte des différents types d'objectifs.

Gérard (2003) dans son travail "L'évaluation de l'efficacité d'une formation" a évalué l'efficacité des actions de formation en réalisant un questionnaire de satisfaction. Selon lui il faut dans un premier temps évaluer les acquis ou l'efficacité stratégique (est-ce que les objectifs ont été atteints ?), ensuite se baser sur le transfert (est-ce que les acquis de la formation sont appliqués sur le terrain ?) et enfin sur les impacts (est-ce que les acquis de la formation permettent d'atteindre certains résultats sur le terrain ?). Dans le même sens que lui, Gendron (2006) dans le Guide pour mesurer l'efficacité de la formation, Pharmabio Développement a mesuré l'efficacité à travers quatre choses que sont : les acquis et les conditions de formation ; le transfert et les conditions de transfert, les impacts et la satisfaction (des participants).

Se référant aux différents auteurs, la mesure de l'efficacité consiste à comparer les objectifs fixés préalablement aux résultats obtenus.

Pour ce qui concerne notre pays, dans la plupart des ministères et institutions de la République, la méthode utilisée est celle du calcul des taux d'exécution physique et financière. Il s'agit d'une technique forte simple qui met en relief les différentes activités prévues auxquelles sont affectées des poids bien précis correspondant à l'effort aussi bien physique que temporel nécessaire à leurs exécutions.

Il faut souligner qu'au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises, qu'un effort supplémentaire est fait pour améliorer l'appréciation de l'efficacité des interventions du ministère au profit du secteur privé et ce au travers le calcul de l'indice d'efficacité.

### **Paragraphe 3 : Cadre méthodologique de l'étude**

Lors d'une étude, la méthodologie suivie s'avère importante pour la fiabilité et la crédibilité des résultats. Elle se définit comme l'ensemble des démarches entreprises pour la collecte des données, des informations et leurs traitement en vue de produire des résultats qui permettent d'atteindre les objectifs et de vérifier les hypothèses formulées. En effet, pour rendre l'étude plus pratique et plus réelle, nous avons choisi d'axer nos démarches sur :

#### **A-Outils de collecte des données**

##### **1- Approche qualitative**

###### **1-1- La revue documentaire et la recherche sur internet**

Cette phase permet de prendre connaissance des théories déjà élaborées dans le domaine de la recherche. Ainsi pour collecter des informations relatives à notre thème nous avons fait recours à diverses sources de données secondaires à savoir : ENEAM, ENAM, DGAE, GUFÉ et le centre de documentation du MICPME. Nous avons aussi fait des recherches sur internet.

###### **1-2- Les entretiens**

L'entretien est une interaction essentiellement verbale entre un chercheur et un ou des répondants. Bien qu'il n'existe pas un consensus sur la clarification des entretiens, il est généralement retenu l'entretien individuel et celui de groupe. L'entretien individuel est une situation face à face, entre un investigateur et un sujet. Il en existe trois formes à savoir : l'entretien direct, l'entretien semi-direct, et celui non direct. Ce dernier se caractérise par son ouverture et sa souplesse. Il favorise la richesse de l'information. Il est le plus souvent difficile à exploiter car rendant peu exploitable les données collectées d'un entretien à un

autre. Mener à l'aide d'un guide d'entretien c'est-à-dire la liste des thèmes ou des sujets à élaborer avec les répondants, l'entretien semi-direct est le type d'entretien le plus utilisé en gestion. Ici l'ordre de discussion n'est pas imposé et l'enquêteur aborde les points en tenant compte de l'enchaînement des idées des répondants. Son avantage est qu'il laisse la liberté aux répondants de mieux appréhender sa logique. L'entretien direct est une méthode d'étude qualitative basée sur la réalisation d'entretien individuel ou collectif durant lequel l'animateur dirige le ou les échanges avec le ou les individus interviewés. Cette méthode d'entretien nécessite souvent une étude exploratoire préalable qui permet de structurer le déroulement de l'entretien. La limite de cette méthode est de passer éventuellement à côté d'éléments qui apparaîtraient plus naturellement ou plus spontanément dans la cadre d'un entretien non-directif ou semi-directif.

L'entretien du groupe consiste à réunir différents sujets autour d'un ou plusieurs animateurs. Sa particularité est de placer les sujets dans une situation d'interaction. Le rôle du ou des animateur(s) est délicat car il consiste à faciliter l'expression des différents individus à gérer la dynamique du groupe. Il requiert une préparation précise car les objets et les règles d'intervention des sujets, prise de parole et thème à aborder doivent être clairement définis au début de l'entretien. C'est d'ailleurs pour maîtriser l'entretien du groupe que MENTION et *al.* (1990) demande à l'investigateur d'empêcher un individu ou une petite coalition de dominer le groupe, d'encourager la participation des sujets récalcitrants et d'obtenir du groupe une analyse la plus complexe possible du thème abordé.

Dans le cas de la présente étude, l'entretien semi-directif est retenu dans le but de mieux centrer le discours des personnes interrogées autour des différents thèmes qui étaient préalablement défini dans un guide d'entretien (voir annexe)

## **2- Approche quantitative**

### **2-1 Population mère et échantillonnage**

L'objectif de notre enquête est de mobiliser les données nécessaires à la vérification de l'hypothèse n°2 précédemment formulée. Ainsi, nous verrons si :

H2 : Les PME sont peu satisfaites des actions du MICPME

#### **➤ Identification de la population mère**

Le cadre de réalisation de notre enquête est axé sur les PME de Cotonou et la taille de la population mère est de 300.

### ➤ Echantillonnage

L'obtention des données complètes dans une recherche exige l'utilisation d'outils aussi fiables si possible pour la collecte des informations dont on a besoin. L'échantillon est constitué de 30 PME de Cotonou soit 10% de la population mère. L'étude estime qu'elles sont les mieux placées pour répondre à ses questions de recherche.

### **2-2-Questionnaire**

C'est un outil de recherche pour les sciences humaines et sociales. Elle permet d'obtenir à partir des questionnaires posés à un échantillon représentatif de la population mère, des informations extrapolables. Cette enquête est utile lorsqu'on souhaite connaître l'opinion du public visé ou de tout autre groupe homogène de personnes concernées. Le questionnaire a été retenu pour interroger la cible (PME). Il a été construit à partir des indicateurs issus des entretiens (phase qualitative), des informations relatives à l'objectif n°2 de l'étude et à l'hypothèse n°2 formulée.

### **B- Traitement des données**

Plusieurs données ont été recueillies directement ou indirectement sur les trente (30) questionnaires administrés. Pour l'analyse des données, des outils ont été suivis tels que :

#### **1- Outils de dépouillement des données**

Cette étape consiste à mettre sous forme exploitable les données recueillies auprès de l'échantillon. Ces données sont dépouillées dans un tableau statistique à double entrée où figurent les modalités et les effectifs relatifs. Tout cela se termine par un graphique pour permettre une bonne visibilité des réponses recueillies.

Le traitement des données a été effectué à l'aide des logiciels Excel et Word.

#### **2- Outils d'analyse des données**

La méthodologie adoptée est celle qui consiste à comparer les objectifs fixés par le MICPME en terme de développement des PME aux résultats obtenus sur la période 2012-2013. Pour ce faire, dans un premier temps il est question d'identifier les objectifs fixés, les résultats attendus, les résultats obtenus et dans un second temps évaluer la perception des PME sur les actions menées par le MICPME.

Il s'agira de décrire les critères auxquels doivent répondre les résultats pour confirmer ou infirmer les hypothèses.

« H1 : Les résultats obtenus suite aux interventions du MICPME correspondent partiellement aux résultats attendus » ;

Pour valider l'hypothèse n°1, nous avons utilisés les résultats issus du rapport d'exécution des projets du portefeuille actif du MICPME de 2012 et 2013. Ainsi, divers critères ont été utilisés pour évaluer l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME à savoir :

- ✓ Actions exécutées : taux d'exécution physique = 100% ;
- ✓ Actions partiellement exécutées :  $60\% < \text{taux d'exécution physique} < 100\%$  ;
- ✓ Actions non exécutées : taux d'exécution physique = 0% ;
- ✓ Non efficace : indice d'efficacité  $< 50\%$  ;
- ✓ Peu efficace :  $50\% < \text{indice d'efficacité} < 100\%$
- ✓ Efficace : indice d'efficacité = 100%

**NB** : l'indice d'efficacité = taux d'exécution physique / taux d'exécution attendus.

« H2 : Les PME sont peu satisfaites des actions du MICPME » ;

Pour valider l'hypothèse n°2, on a analysé les documents de validation du rapport relatif à la conception du programme d'assistance au profit des Micros, Petites et Moyennes Entreprises et le questionnaire adressé aux quelques PME.



**CHAPITRE II : ANALYSE EMPIRIQUE DE  
L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS**

Ce chapitre permet de faire une analyse approfondie des différents résultats issus de nos recherches et enfin de faire des suggestions.

### **Section 1 : Présentation, analyse des données et vérification des hypothèses**

Dans cette section, nous allons présenter et analyser les résultats d'une part et d'autre part, procéder à la vérification des hypothèses.

#### **Paragraphe 1 : Présentation et analyse des données**

##### **A- Présentation et analyse des données relatives à la correspondance partielle des résultats atteints aux résultats attendus**

**Tableau 1 : Exécution physique de la gestion 2012 du PDPME**

N°	Intitulé des actions	Taux d'exécution physique 31/12/2012		Montant en million de francs
		Niveau attendu en %	Niveau atteint en %	
1	Renforcement des capacités techniques du réseau FEMIA	100	100	9,034
2	Etude de faisabilité du projet d'opérationnalisation des mesures contenues dans la charte nationale des PMA/PMI	100	100	10
3	Formation des promoteurs des PME sur la fiscalité des PME	100	100	4,855
4	Mise en œuvre des activités de l'ANPME	100	74,57	107,14
5	Renforcement du système d'appui d'autopromotion des activités de la micro- entreprise et l'artisanat	100	72,5	9,564
6	Amélioration des appui-conseil aux entreprises au Bénin: réalisation d'étude sur l'appui-conseil au profit des micros et petites entreprises et secteur informel	100	85	10
7	Mise en œuvre des activités du programme spécial de promotion des PMEPMI	100	47,5	183,8
PDPME		100	61,76	334,393

Source : Auteurs 2015, réalisé à partir du rapport d'exécution des projets/programmes du portefeuille actif du MICPME au 31 décembre 2012.

Au titre de l'année 2012, le niveau global des réalisations physiques de ce programme s'établit à 61,76% correspondant à trois (03) actions entièrement exécutées et quatre (04) actions partiellement exécutées.

**Tableau 2 : Calcul d'indice d'efficacité (2012)**

Programme de développement des PME	Résultats attendus (RA)	Résultats atteints (Ra)	$E = \frac{Ra}{RA}$
	100	61,76	61,76%

Source : Auteurs 2015, réalisé à partir du rapport d'exécution des projets/programmes du portefeuille actif du MICPE au 31 décembre 2012.

Avec le niveau d'indice d'efficacité 61,76%, le MICPME est peu efficace dans l'exécution du plan de travail.

**Tableau 3 : Exécution physique de la gestion 2013 du PDPME**

N°	Intitulé des actions	Taux d'exécution physique au 31/12/2013		Montant en millier de francs
		Niveau attendu en %	Niveau atteint en %	
1	Projet d'opérationnalisation des mesures contenues dans la charte nationale des PME/PMI	100	10	123200
2	Programme spécial de promotion des PME/PMI	100	97,01	216600
3	Assistance intégrée aux micros et petites entreprises en difficulté	100	100	5000
4	Appui à l'amélioration des capacités d'auto-développement des activités des très petites et moyennes entreprises	100	30,45	11000
5	Appui aux initiatives de création et au développement des micros, petites et moyennes entreprises	100	94,01	37000
6	Appui au dispositif de formalisation et du suivi des entreprises	100	80,53	440564
PDPME		100	74,44	833364

Source : Auteurs 2015, réalisé à partir du rapport d'exécution des projets/programmes du portefeuille actif du MICPME au 31 décembre 2013.

Au titre de l'année 2013, le niveau global des réalisations physiques de ce programme s'établit à 74,44% correspondant à une (01) action entièrement exécutées et cinq (05) actions partiellement exécutées.

**Tableau 4 : Calcul d'indice d'efficacité (2013)**

Programme de développement des PME	Résultats attendus(RA)	Résultats atteints(Ra)	$E = \frac{Ra}{RA}$
	100	74,44	74,44%

Source : Auteurs 2015, réalisé à partir du rapport d'exécution des projets/programmes du portefeuille actif du MICPME au 31 décembre 2013

Avec le niveau d'indice d'efficacité 74,44%, le MICPME est peu efficace dans l'exécution du plan de travail.

## **B- Présentation et analyse des données relatives à la perception des PME**

### **❖ Présentation des données issues de l'enquête**

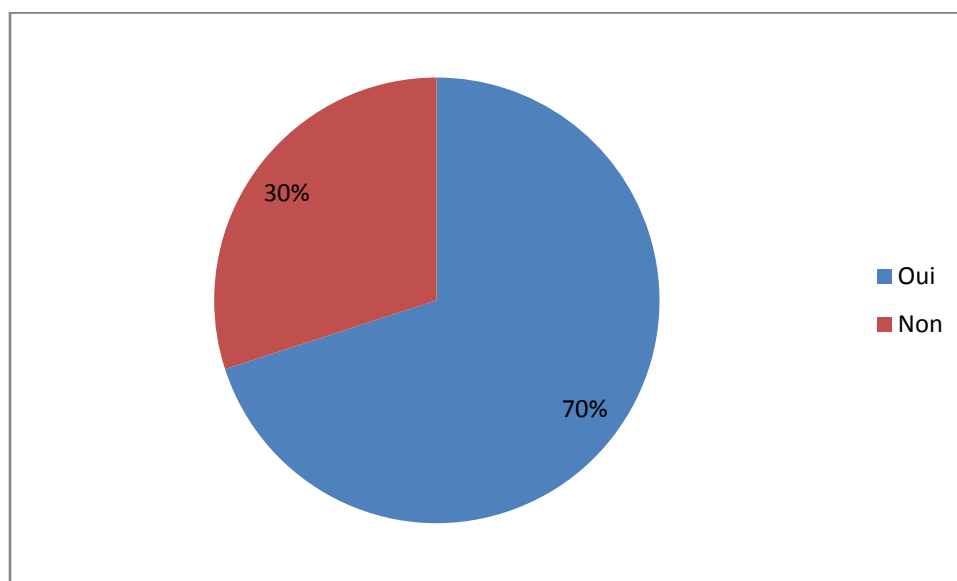
**Tableau 5 : Notoriété des offres du MICPME**

Variable	Notoriété des offres
Effectifs	
Oui	70%
Non	30%

Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

Contrairement à ce qu'ont peut imaginer, l'assistance du MICPME au PME est bien connue de la cible. Soixante dix (70%) de l'échantillon est au courant de l'existence de cette offre. La figure ci-après présente la notoriété de l'offre en assistance technique et financière aux PME.

**Figure 1 : Notoriété des offres du MICPME**



Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

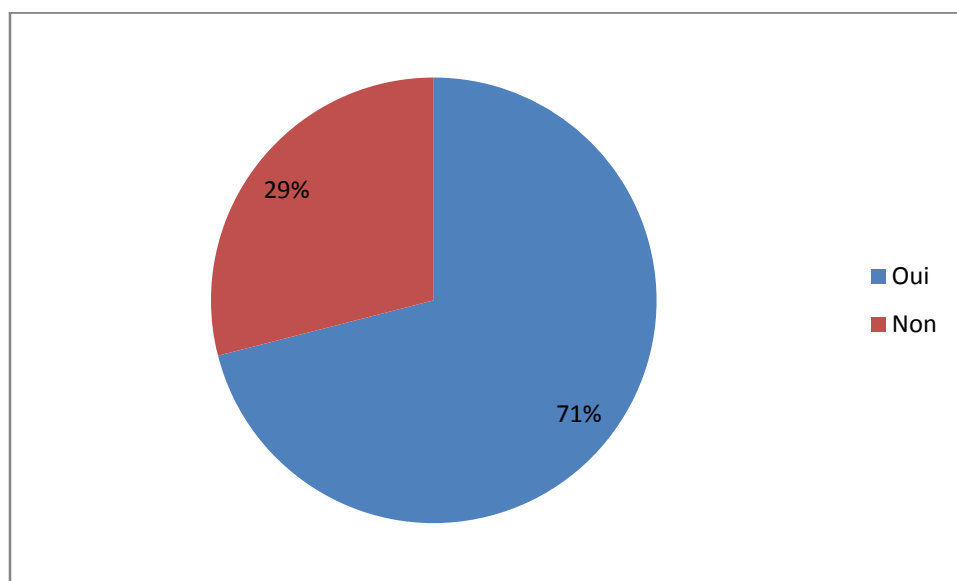
**Tableau 6 : Accessibilité des offres du MICPME**

Variable	Accessibilité des offres du MICPME
Effectifs	
Oui	71%
Non	29%

Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

En termes d'accessibilité, seul 29% de ceux qui sont informés de l'existence de cette offre déclarent n'en avoir pas bénéficié. La figure ci-après présente le taux d'accessibilité des offres du MICPME.

**Figure 2 : Taux d'accessibilité des offres du MICPME**



Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

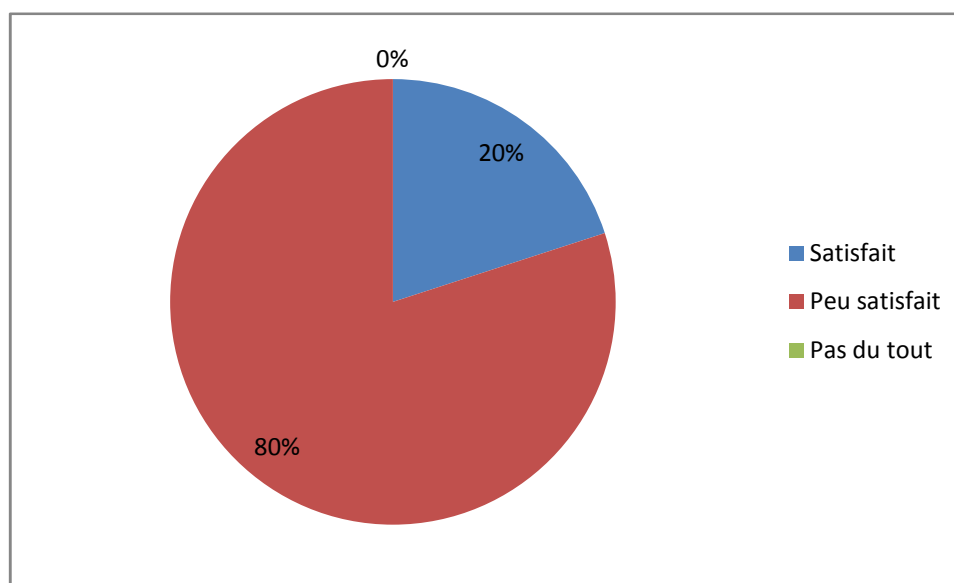
**Tableau 7 : Degré de satisfaction de l'offre d'assistance du MICPME**

Variable	Degré de satisfaction de l'offre d'assistance du MICPME
Effectifs	
Satisfaits	20%
Peu satisfaits	80%
Pas du tout	0%

Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

Sur les 71% qui déclarent avoir bénéficié de l'assistance du MICPME, seul 20% se déclarent satisfaits par rapport à cette assistance. La figure ci-après présente le taux de satisfaction des bénéficiaires des offres du MICPME.

**Figure 3 : Taux de satisfaction des bénéficiaires des offres du MICPME**



Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

## **Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses**

### **A- Vérification de l'hypothèse n°1**

L'analyse des tableaux 1 et 3 nous révèle les taux d'exécutions que sont respectivement 61,76% et 74,44% qui sont pour les années 2012 et 2013. Ces deux taux sont compris entre 50% et 100%, ce qui traduit que les actions sont partiellement atteintes. Les tableaux 2 et 4 viennent confirmer l'atteinte partielle des résultats en présentant les indices d'efficacité que sont respectivement 61,76% et 74,44% qui sont aussi comprises entre 50% et 100%. Ce qui montre que le MICPME est peu efficace. Il ressort que les résultats atteints correspondent partiellement aux résultats attendus : d'où l'hypothèse n°1 est validée.

### **B- Vérification de l'hypothèse n°2**

De l'analyse des données de l'enquête, il ressort que la variable :

- " SATISFAIT " à un score de 20%
- " PEU SATISFAIT " a un score de 80%
- " PAS DU TOUT " a un score de 0%

Etant donné que la majorité des PME est peu satisfaite (80%) alors l'hypothèse n°2 est validée.

## **Section 2 : Suggestions et difficultés rencontrées**

### **Paragraphe 1 : Suggestions**

Quelques suggestions sont faites pour que les interventions du MICPME soient efficaces pour un développement durable des PME. Il s'agit entre autres de :

- ❖ avoir une synergie et une concertation dans les interventions des différentes directions et agences en charge de la mise en œuvre des appuis et assistance ;
- ❖ organiser des rencontres ou des colloques entre les nouveaux promoteurs d'entreprises :
- ❖ prendre en compte les besoins des PME pour l'élaboration des programmes en leur faveur :
- ❖ faire en sorte que l'assistance soit régulièrement accompagnée d'un contrôle afin de corriger au fur et à mesure les imperfections constatées au niveau des PME.

### **Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées**

Cette recherche comme toute œuvre ne s'est pas rédigé sans difficultés. En effet, ça n'a pas été facile pour nous d'avoir les données par à la taille de la population mère et de l'échantillon. Ceci s'explique par l'inexistence d'un répertoire uniquement pour les PME de Cotonou. Enfin, nous avons de la peine à avoir accès aux bibliothèques.

## CONCLUSION

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation, nous avons effectué notre stage pratique au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME) plus précisément à la DPP qui est l'une des directions centrales. Compte tenu des différentes tâches assignées à cette direction dans le domaine de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises, nous avons choisi d'analyser l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME. L'objectif général est d'évaluer l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME, un questionnaire a été élaboré et adressé aux PME de Cotonou.

La méthode retenue pour analyser les données relatives à l'hypothèse n°1 est la méthode comparative. Ainsi, avant que les résultats attendus ne soient entièrement atteints, il faut que le taux d'exécution soit égale à 100%, tel n'est pas le cas. Donc l'hypothèse n°1 est validée. La méthode retenue pour analyser les données issues de l'enquête est la méthode descriptive. L'objectif concernant l'enquête a été atteint par le calcul des fréquences. Ainsi, avant que les PME ne soient complètement satisfaites, il faut que la fréquence de la variable "Satisfaits" soit la plus élevée mais tel n'est pas le cas. Donc l'hypothèse n°2 est validée.

Au regard de ces résultats nous avons fait quelques suggestions à l'endroit du MICPME. De toute façon, la problématique étudiée n'est pas suffisante pour résoudre entièrement les problèmes liés à l'efficacité des interventions du MICPME.

## REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

Article 40 de l'AOF du MICPME

**CALME Isabelle et al. (2003)** « Introduction à la gestion »

CHARTRE Nationale des PME/PMI (Août 2005)

**Décret n°96-402 du 18 septembre 1996** fixant les structures de la Présidence de la République

**Décret n°96-427 du 25 septembre 1998**

**Décret n°99-513 du 02 novembre 1999**

**Delphine Manceau ;Bernard Dubois et Philip Kolter (2003)** « Marketing Management »  
11<sup>ème</sup> édition

**Dictionnaire actuel de l'éducation (1993)** 2<sup>ème</sup> édition

**Dictionnaire Petit Larousse (2007)** Moebius

**Francine GENDRON (2006)**« Guide pour mesurer l'efficacité de la formation, pharmabio  
Développement

**François-Marie GERARD (2003)** mémoire sur « Evaluation de l'efficacité d'une  
formation »

**INSAE (2001)** « Base des données SATUNE »

**INSAE (2008)** « Résultats du recensement général des entreprises »

**Jeff S. AKWESSI et Nazif A. OROU ZIME (2013)** mémoire sur « Analyse de la promotion  
des petites et moyennes entreprises sur la création d'emploi au Bénin »

**Laurence CUVILLIER (1972)** mémoire sur « Evaluation de l'efficacité de la dépense  
publique dans le contrôle de la gestion opérée par les chambres régionales des comptes en  
France »

**Paul Milgrom et John Robert (1997)** « Economie, Organisation et Management »

**Pascaline MALASSINGNE (2007)** « Mesurer l'efficacité de la formation » édition d'organisation

**Philippe CAMUS (2000)** mémoire sur « l'impact du contrôle, de gestion sur la rentabilité et l'efficacité des entreprises au Rwanda : cas des entreprises publiques »

PTA 2012

PTA 2013

**Romuald Pascal H. MIGAN( 2012)** mémoire sur « Contribution à la gestion efficace des projets du MEMP : cas du PCRESC-EPP

Rapport de performance de mise en œuvre du budget-programme 2012-2014, Gestion 2012

Rapport de performance de mise en œuvre du budget-programme 2013-2015, Gestion 2013

**Sall M. H. N. (Décembre 1996)** « Efficacité et équité de l'enseignement supérieur : quels étudiants réussissent à l'Université de Dakar ? »

**Zinzalo (2009)** « Evaluer le projet gouvernance concerté »

[www.memoireonline](http://www.memoireonline)

[www.pharmabio.qc.ca](http://www.pharmabio.qc.ca)

[www.eyrolles.com](http://www.eyrolles.com)



**ANNEXES**

**ANNEXE N°1**

Question 1 : Êtes- vous informés de l'assistance du MICPME en votre endroit ?

**Tableau 5 : Notoriété des offres du MICPME**

Variable	Notoriété des offres
Effectifs	
Oui	70%
Non	30%

Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

Question 2 : Avez- vous bénéficié de cette offre ?

**Tableau 6 : Accessibilité des offres du MICPME**

Variable	Accessibilité des offres du MICPME
Effectifs	
Oui	71%
Non	29%

Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

**Question 3 : Êtes-vous satisfaites des actions du MICPME**

**Tableau 7 : Degré de satisfaction de l'offre d'assistance du MICPME**

Variable	Degré de satisfaction de l'offre d'assistance du MICPME
Effectifs	
Satisfaits	20%
Peu satisfaits	80%
Pas du tout	0%

Source : les auteurs 2015, réalisé à base des données de l'enquête

**ANNEXE N°2**

**Guide d'entretien :**

Bonjour, Monsieur, Madame, Mademoiselle

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire, nous étudiantes en fin de formation en licence professionnelle Analyse des Projets au Programme de Développement des Petites et Moyennes Entreprises, effectuons une étude sur l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME.

Nous voudrions bien avoir quelques renseignements sur les PME.

ANNEXE N°3

**Questionnaire**

Dans le cadre de notre mémoire de fin de formation pour l'obtention des crédits associés aux diplômes de licence en Analyse des Projets à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG ) à l'UAC, nous vous prions de nous aider à répondre à ce questionnaire relatif à notre sujet de recherche « Analyse de l'efficacité des interventions du MICPME en faveur des PME »

Merci d'avance de nous accorder un peu de votre précieux temps.

1- Etes-vous informés de l'assistance du MICPME en votre endroit ?

1=Oui                       2=non

2- Avez-vous bénéficié de cette offre ?

1=Oui                       2=non

3-Etes-vous satisfait des actions du MICPME ?

1=Satisfait                       2=Peu satisfait                       3=Pas du tout

4-Que faut-il faire pour améliorer ces actions ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT .....	I
DEDICACE I .....	II
DEDICACE II .....	III
REMERCIEMENTS .....	IV
RESUME.....	V
SIGLES ET ACRONYMES .....	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES FIGURES.....	X
SOMMAIRE .....	XI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE	2
Section 1 : Cadre institutionnel .....	3
Paragraphe 1 : Présentation du MICPME ; Historique, Mission, Organisation et Fonctionnement .....	3
A- Historique du MICPME.....	3
B- Missions et Attributions du Ministère.....	4
C- Organisation et fonctionnement du ministère .....	5
1- Organisation .....	5
2- Fonctionnement du MICPME.....	6
a- Rôle du Ministère, des services et les personnes directement rattachés au Ministère, du Cabinet du Ministre, de l'IGM et du Secrétariat Général du Ministère.....	6
b- Des Directions Centrales, Générales et Techniques .....	7
D- Rôle des directions départementales et des organismes et entreprises sous tutelle .....	9
Paragraphe 2 : Présentation de la structure d'accueil : la DPP .....	9
A- Mission et attributions.....	9

B- Organisation et Fonctionnement de la DPP .....	10
Paragraphe 3 : Déroulement du stage.....	16
A- Calendrier du stage et activités menées au cours du stage .....	16
B- Difficultés rencontrées: .....	17
C- Suggestions :.....	17
Section 2 : Cadre théorique.....	17
Paragraphe 1: Problématique, Intérêt de recherche, Objectifs, Hypothèses et Clarification conceptuelle .....	17
A- Problématique de l'étude .....	17
B- Intérêt de recherche .....	19
C- Objectifs et Hypothèses de l'étude.....	20
1- Objectifs de l'étude .....	20
2- Hypothèses de l'étude .....	20
D- Clarification conceptuelle .....	20
1- Les Micros Entreprises doivent remplir les conditions suivantes : .....	21
2. Les Petites Entreprises sont caractérisées par : .....	21
3. Les Moyennes Entreprises doivent : .....	21
Paragraphe 2: Revue de la littérature .....	22
A- Outils de collecte des données .....	25
1- Approche qualitative .....	25
1-1- La revue documentaire et la recherche sur internet.....	25
1-2- Les entretiens .....	25
2- Approche quantitative .....	26
2-1 Population mère et échantillonnage.....	26
2-2- Questionnaire .....	27
B- Traitement des données .....	27
1- Outils de dépouillement des données.....	27
2- Outils d'analyse des données .....	27

CHAPITRE II : ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS .....	29
Section 1 : Présentation, analyse des données et vérification des hypothèses....	30
Paragraphe 1 : Présentation et analyse des données.....	30
A- Présentation et analyse des données relatives à la correspondance partielle des résultats atteints aux résultats attendus .....	30
B- Présentation et analyse des données relatives à la perception des PME.....	32
Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses .....	35
A- Vérification de l'hypothèse n°1 .....	35
B- Vérification de l'hypothèse n°2 .....	35
Section 2 : Suggestions et difficultés rencontrées.....	36
Paragraphe 1 : Suggestions .....	36
Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées .....	36
CONCLUSION .....	37
BIBLIOGRAPHIE .....	38
ANNEXES .....	39